



Paris, le 13 avril 2021

Le Comité National d’Ethique des Abattoirs vient-il de perdre son éthique ?

Le président et le vice-président du Comité National d’Ethique des Abattoirs (CNEAb) viennent d’informer les membres du sous-groupe "Abattage sans étourdissement" qu’il ne se réunira pas "à nouveau dans l’immédiat".

Dans un courriel du 8 avril 2021, cette décision est justifiée "compte tenu du contexte et des dernières actualités sur le sujet".

En cause : la [campagne d’affichage](#) diffusée du 22 février au 2 mars dernier par l’OABA et l’Alliance Anticorrida et relayée jusqu’à début avril sur les réseaux sociaux.

Cette campagne, destinée à informer nos concitoyens sur la réalité et l’ampleur des abattages sans étourdissement en France ([62 % des abattoirs de boucherie égorgent à vif des animaux](#)) a fortement déplu aux professionnels de la filière viande et aux cultes.

Dans [un courrier du 17 mars 2021](#) adressé aux président et vice-président du CNEAb, plusieurs représentants de la filière viande et le consistoire central israélite souhaitent faire taire l’OABA en demandant au CNEAb de rappeler aux participants de "s’interdire, pendant toute la durée des travaux du sous-groupe, de mener des actions qui seraient de nature à compromettre cette concertation" !

Les professionnels de la filière viande et le culte israélite entendent ainsi défendre leur liberté économique et de religion, fût-ce au mépris de la liberté de conscience des consommateurs et de la liberté d’expression d’une ONG de protection animale reconnue d’utilité publique.

Ils souhaitent pouvoir continuer, avec la complicité des Gouvernements successifs qui refusent l’étiquetage du mode d’abattage, à [tromper les consommateurs](#) en leur faisant consommer à leur insu de la viande provenant d’animaux abattus sans étourdissement.

Ils souhaitent poursuivre l’égorgement à vif de millions d’animaux alors que cette pratique est source d’une grande souffrance animale comme l’a reconnu, à deux reprises, la Cour de Justice de l’Union Européenne (arrêts du [26 février 2019](#) et du [17 décembre 2020](#)).

En décidant d’interrompre ses travaux, le CNEAb plie sous l’argument économique des uns et le dogme religieux des autres, au mépris de l’éthique et des attentes sociétales fortes sur les thématiques du bien-être animal.

L’OABA n’acceptera jamais de se voir dicter sa ligne de conduite par des représentants économiques et religieux qui s’intéressent plus à la viande qu’à l’animal.

L’OABA continuera ses actions en toute indépendance, y compris devant les instances juridictionnelles, pour garantir la protection des animaux et le respect de la liberté de conscience de nos concitoyens.

Contact presse : Dr vétérinaire Jean-Pierre KIEFFER : 01.43.79.46.46